

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Réalisation : grilles 8 à 11

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION DANS TOUTES LES TÂCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU SPECTACLE.

GRILLE 8 : RÉALISATION DU SPECTACLE, DES DÉCORS, DES COSTUMES ET ACCESSOIRES, DE L'ENVIRONNEMENT SONORE, DE L'ÉCLAIRAGE ET DES AUTRES ÉLÉMENTS

L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
8.1 S'assure que les décisions concernant la santé et la sécurité du travail prises au moment de la conception du spectacle sont respectées lors de sa réalisation.	<input type="checkbox"/>	
8.2 Encadre les travaux à l'aide d'un devis technique qui tient compte de la mécanisation, de l'automatisation, des harnais intégrés, des éléments protecteurs, de l'ignifugation, etc. Consulte des experts lorsqu'une approche technique complexe doit être utilisée.	<input type="checkbox"/>	
8.3 S'assure de l'ignifugation des décors et des costumes selon les normes et la réglementation applicables (Code national du bâtiment [CNB], Code national de prévention des incendies [CNPI], etc.).	<input type="checkbox"/>	
8.4 S'assure que les accessoires de jeu (p. ex. : perruques, masques, armures, etc.) qui sont susceptibles d'entrer en contact avec les artistes ne causeront ni allergies ni blessures.	<input type="checkbox"/>	
8.5 S'assure que les costumes et accessoires sont conçus, fabriqués et ajustés de façon à ne pas gêner les mouvements des artistes sur scène et hors scène.	<input type="checkbox"/>	
8.6 Prévoit du temps pour que les techniciens et les artistes puissent se familiariser avec les éléments mécanisés, les effets spéciaux, les éléments inhabituels, le matériel modifié, etc.	<input type="checkbox"/>	
8.7 Préviend les travailleurs présents avant un changement brusque dans leur environnement : son, éclairage, utilisation de lasers ou de stroboscopes, <i>black-out</i> , etc. S'assure que ces changements n'entraînent pas de dangers (p. ex. : chute).	<input type="checkbox"/>	

Pour compléter l'évaluation de cette étape, consulter les grilles thématiques suivantes.

A: Lieux

B: Équipements, machines, outils, matériel, éléments scéniques, décors et accessoires

C: Installations et équipements électriques

D: Appareils de levage

E: Plateformes et surfaces de travail

F: Protection contre les chutes

G: Environnement physique (température, niveau sonore, éclairage et qualité de l'air)

H: Entreposage, manutention et utilisation de matières dangereuses

I: Règles d'achat, de location et de fourniture de lieu et d'équipements

J: Méthodes de travail

K: Équipements de protection individuelle (EPI)

L: Premiers secours, premiers soins et mesures d'urgence

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Réalisation : grilles 8 à 11

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION DANS TOUTES LES TÂCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU SPECTACLE.

GRILLE 9 : RÉPÉTITIONS EN SALLE DE TRAVAIL

L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
<p>9.1 Fait répéter, le plus rapidement possible, avec les décors et les accessoires, les costumes, les accessoires de jeu et les effets spéciaux qui nécessitent une adaptation et qui seront utilisés pendant le spectacle (p. ex. : plan incliné, costumes d'époque).</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>9.2 S'assure que les artistes utilisent, lors des répétitions, des accessoires de jeu dont la taille, le poids et la forme sont les plus proches possibles de ceux qui seront utilisés pendant le spectacle.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>9.3 Accorde aux artistes une période d'adaptation qui tient compte des costumes, des accessoires et de la prestation.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>9.4 S'assure que les artistes et les techniciens reçoivent la formation nécessaire lorsque les risques ne font pas partie de leurs tâches habituelles, notamment lorsqu'il y a des effets spéciaux ou qu'ils doivent effectuer des acrobaties.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>9.5 Établit des horaires de travail comprenant des périodes d'échauffement et de repos suffisantes. De plus, s'assure de faire connaître les changements aux travailleurs.</p>	<input type="checkbox"/>	

Pour compléter l'évaluation de cette étape, consulter les grilles thématiques suivantes.

A: Lieux

B: Équipements, machines, outils, matériel, éléments scéniques, décors et accessoires

C: Installations et équipements électriques

D: Appareils de levage

E: Plateformes et surfaces de travail

F: Protection contre les chutes

G: Environnement physique (température, niveau sonore, éclairage et qualité de l'air)

H: Entreposage, manutention et utilisation de matières dangereuses

J: Méthodes de travail

K: Équipements de protection individuelle (EPI)

L: Premiers secours, premiers soins et mesures d'urgence

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Réalisation : grilles 8 à 11

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION DANS TOUTES LES TÂCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU SPECTACLE.

GRILLE 10 : MONTAGE ET DÉMONTAGE		
L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
<p>10.1 S'assure que le directeur technique ou son représentant est disponible et en mesure de coordonner les travaux de montage ou de démontage : coordination des équipes, gestion de l'environnement et des équipements, nettoyage régulier des lieux de travail, plancher gardé sec et non glissant, matériel rangé au fur et à mesure et coffres verrouillés, etc.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>10.2 Assure une supervision adéquate, en particulier pour les tâches comportant un danger (notamment : travail en hauteur, sur deux ou plusieurs niveaux, en espace clos, près de lignes électriques).</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>10.3 S'assure que les travailleurs engagés pour le montage ou le démontage sont en nombre suffisant, ont l'information nécessaire et les compétences requises et sont aptes à effectuer leur travail de façon sécuritaire.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>10.4 S'assure que la sécurité des travailleurs n'est pas compromise par les contraintes de temps imposées par la direction de la production, le gestionnaire du lieu ou les travailleurs eux-mêmes.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>10.5 Fournit aux équipes les cahiers des charges.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>10.6 Tient compte des possibles imprévus et établit l'horaire en conséquence.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>10.7 S'assure, au moment du montage, de faire inspecter visuellement les éléments du décor et les équipements de scène, afin de s'assurer qu'ils sont en bon état.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>10.8 S'assure, pendant le démontage, de faire inspecter les éléments du décor, les équipements de scène, les accessoires et les costumes qui seront réutilisés pour s'assurer qu'ils sont en bon état. Les fait nettoyer, réparer ou remplacer au besoin.</p>	<input type="checkbox"/>	

Pour compléter l'évaluation de cette étape, consulter les grilles thématiques suivantes.

A: Lieux

B: Équipements, machines, outils, matériel, éléments scéniques, décors et accessoires

C: Installations et équipements électriques

D: Appareils de levage

E: Plateformes et surfaces de travail

F: Protection contre les chutes

G: Environnement physique (température, niveau sonore, éclairage et qualité de l'air)

H: Entreposage, manutention et utilisation de matières dangereuses

I: Règles d'achat, de location et de fourniture de lieu et d'équipements

J: Méthodes de travail

K: Équipements de protection individuelle (EPI)

L: Premiers secours, premiers soins et mesures d'urgence

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Réalisation : grilles 8 à 11

OBJECTIF : INTÉGRER LA PRÉVENTION DANS TOUTES LES TÂCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU SPECTACLE.

GRILLE 11: RÉPÉTITIONS EN SALLE DE SPECTACLE ET GÉNÉRALE

L'EMPLOYEUR (producteur)	COCHER	REMARQUES
<p>11.1 Fait répéter le spectacle dans l'espace et le temps réel en portant une attention particulière aux risques encore présents, que ce soit dans l'aménagement de la scène et des coulisses, dans l'utilisation d'accessoires, dans les changements de costumes, etc. Les sorties et l'espace scénique sont bien définis et visibles pour les artistes, même quand ils doivent évoluer dans le noir.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>11.2 Donne des directives claires aux artistes et aux techniciens et leur alloue le temps nécessaire pour qu'ils s'habituent aux accessoires de jeu et de décor ainsi qu'aux costumes, et pour qu'ils se familiarisent avec les changements, parfois rapides et dans le noir, de décors et de costumes ainsi qu'avec les effets spéciaux.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>11.3 S'assure que les ajouts ou changements faits au spectacle et qui entraînent l'utilisation d'accessoires de jeu et de décor font l'objet de répétitions avec les accessoires.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>11.4 Accorde le temps et l'espace requis pour les échauffements et la préparation des artistes.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>11.5 S'assure que les artistes peuvent utiliser des repères pour se guider (rubans phosphorescents sur scène, veilleuses dans les coulisses) lorsqu'il y a peu d'éclairage.</p>	<input type="checkbox"/>	

Pour compléter l'évaluation de cette étape, consulter les grilles thématiques suivantes.

A: Lieux

B: Équipements, machines, outils, matériel, éléments scéniques, décors et accessoires

C: Installations et équipements électriques

D: Appareils de levage

E: Plateformes et surfaces de travail

F: Protection contre les chutes

G: Environnement physique (température, niveau sonore, éclairage et qualité de l'air)

H: Entreposage, manutention et utilisation de matières dangereuses

J: Méthodes de travail

K: Équipements de protection individuelle (EPI)

L: Premiers secours, premiers soins et mesures d'urgence